

Certificat de membre d'équipage de cabine (CCA)

RS7702 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31879
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/11/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation, 5 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AEROFORM INTERNATIONAL	49434401300045	Former
AERO SCHOOL	50208380100030	Former et organiser l'évaluation
AIR AUSTRAL	32365094500013	Organiser l'évaluation
AIR TRAINING ACADEMY	80439459100080	Former et organiser l'évaluation
GROUP DE LIAISONS LOGISTIQUES	41969615800031	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT AERO FORMATIONS	45211949800023	Former
OBJECTIF PN	44281441400037	Former
SA INSTITUT AERONAUTIQUE JEAN MERMOZ	57213848500030	Former
SKY ACADEMY	83833125400022	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat de membre d'équipage de cabine (CCA) prépare à l'exercice des fonctions de membre d'équipage de cabine au sein d'un exploitant de transport aérien commercial de passagers (compagnies aériennes), conformément aux exigences réglementaires européennes et nationales en vigueur.

Le titulaire de la certification exerce ses missions à bord d'un aéronef en collaboration avec l'équipage de conduite et les autres membres de l'équipage de cabine. Il intervient dans un environnement fortement réglementé, où les exigences de sécurité, de sûreté et de qualité de service conditionnent le bon déroulement des opérations aériennes. Dans ce cadre, il contribue à la sécurité des passagers, de l'équipage et de l'aéronef durant l'ensemble des phases du vol. Il prévient les situations à risque, met en œuvre les procédures adaptées en conditions normales, anormales ou d'urgence, dispense les premiers secours lorsque la situation l'exige et participe à la qualité de l'expérience passager dans le respect des procédures de l'exploitant.

Ce certificat est issu de la réglementation européenne et nationale qui imposent des exigences concernant le niveau de compétences et de formation des membres d'équipage de cabine, et ce afin de garantir un haut niveau de sécurité des opérations aériennes. Ils sont aptes à assurer leurs responsabilités en matière de sécurité des vols, de protection

des personnes et d'assistance aux passagers, en coordination avec les autres membres de l'équipage et par une application rigoureuse des procédures et une capacité d'intervention immédiate en cas d'événement imprévu.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification de membre d'équipage de cabine atteste que son titulaire possède les compétences suivantes :

- Appliquer les procédures réglementaires de sécurité et de sûreté, avant, pendant et après le vol, pour garantir la conformité des opérations et la protection des passagers, de l'équipage et de l'aéronef en toutes situations (normales, anormales ou d'urgence)
- Identifier, appliquer et intégrer les principes des facteurs humains et de la gestion des ressources de l'équipage (Crew Resource Management – CRM) dans l'exercice des missions, afin de prévenir les situations à risque, d'optimiser la communication et la coordination au sein de l'équipage, de maintenir un niveau élevé de sécurité
- Préparer, contrôler et sécuriser la cabine ainsi que les équipements de sécurité, en anticipant la gestion des risques de sécurité, la disponibilité et le bon fonctionnement des équipements durant toutes les phases du vol
- Mettre en œuvre les procédures d'urgence, d'évacuation, de lutte contre l'incendie et de survie, en maîtrisant les manuels d'exploitation et le matériel de secours, afin de protéger les personnes et de limiter les conséquences d'un événement critique
- Exécuter des tâches opérationnelles et des responsabilités à bord des aéronefs, dans le cadre d'un travail d'équipe en coordination avec l'ensemble de l'équipage et en respectant la hiérarchie, afin de contribuer à la sécurité des opérations aériennes et au bon déroulement du vol
- Dispenser les premiers secours et porter assistance aux passagers, confrontés à une situation médicale ou à un événement exceptionnel, en appliquant les soins appropriés aux différentes situations, afin de préserver leur état de santé dans l'attente d'une prise en charge adaptée
- Communiquer de manière claire, précise et adaptée avec les passagers, l'équipage de conduite et les autres membres de l'équipage, en utilisant la terminologie aéronautique appropriée, des techniques de communication et un langage commun, afin d'assurer une transmission fiable des informations et une coordination efficace des actions

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Règlement (UE) n°1178/2011 du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil
- Arrêté du 26 mars 2013 relatif à la formation initiale pour l'obtention du certificat de membre d'équipage de cabine (CCA)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être âgé de 18 ans ;
- Avoir suivi de manière complète la partie théorique puis la partie pratique de la formation initiale.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Jury d'examineurs nommés par le directeur de la sécurité de l'aviation civile

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/11/2031
Date de dernière délivrance possible	29/05/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5548

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7702/>